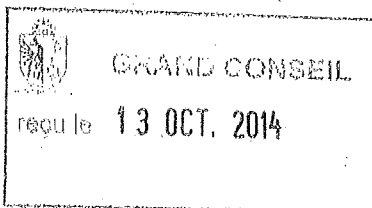


C 3390



Mouvement Citoyens Genevois



Fondé le 6 juin 2005

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 10.11.14	Session GC: 13-14.11.14
Président	<input checked="" type="checkbox"/> Députés (100)
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/> Bureau
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe
Commission:	
Objet: Séance GC 10.10.14	
Copie à:	

Bureau du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3
PAR PORTEUR

Genève, le 12 octobre 2014

Concerne : violation des droits démocratiques

Aux membres du Bureau du Grand Conseil,

le Mouvement Citoyens Genevois est outré des décisions prises, lors de la séance plénière du 10 octobre dernier, par le Président du Grand Conseil et certains membres du Bureau à l'encontre du Deuxième Vice-Président du Grand Conseil, M. Eric Stauffer, notre Membre et Député. En effet, celui-ci a été expulsé par la police suite à une mesure totalement disproportionnée et surtout infondée.

Dans un premier temps, M. Stauffer, en sa qualité de Deuxième Vice-Président, a rappelé au Président du Grand Conseil, M. Antoine Droin, qu'il était indispensable de lire un amendement soumis au vote. Il convenait d'éviter toute confusion pouvant apparaître en raison du nombre d'amendements déjà déposés ou retirés, ce qui fait pleinement partie du droit à l'information de chaque député. Malgré ceci, le Président a décidé de passer outre à sa requête. Le Deuxième Vice-Président, également garant du bon fonctionnement du Parlement, a répété à plusieurs reprises sa demande, en vain. L'indifférence du Président a eu comme conséquence d'énerver de nombreux députés, dont le Vice-Président Stauffer.

Après un vote expéditif passé en force, M. Stauffer a réitéré sa première demande, ce qui lui a été refusé. Ce manque de bon sens a surpris nombre de parlementaires et les réactions, vives de part et d'autre, ont fusé, ce qui a provoqué un désordre généralisé. Suite à ceci et devant le refus de M. Stauffer et de nombreux députés d'accepter une telle pratique, il a été décidé par une majorité du Bureau de faire expulser M. Stauffer par la police.

La décision du Bureau du Grand Conseil est manifestement disproportionnée par rapport aux faits et s'apparente à un vulgaire règlement de compte politique.

Jamais, dans l'Histoire du Parlement genevois, un président n'a fait appel à la police à l'encontre d'un député. Nous relevons que le Président du Grand Conseil a perdu ses moyens et sa capacité à gérer une situation inattendue bien que banale et habituelle pour un Parlement qui a souvent des débats nourris.



Mouvement Citoyens Genevois

Fondé le 6 juin 2005

Tout le monde sait que le but d'un Parlement n'est pas de ressembler à une classe d'école où chacun se plie aux décisions du maître ; au contraire, c'est un lieu d'affrontements parlementaires où se confrontent des opinions politiques différentes, avec des hauts et des bas. Pour revenir aux faits, le Président du Grand Conseil a perdu trop rapidement le contrôle de cette situation, sans donner les réponses adéquates qui auraient permis d'apaiser les discussions. Par conséquent, nous émettons des doutes sérieux sur la capacité du Président à gérer notre Parlement, et cette situation de stress nous fait craindre des effets néfastes sur le psychisme et la santé générale de M. Antoine Droin.

Nous dénonçons aussi le comportement de certaines personnes, hors MCG, qui ont sciemment mis de l'huile sur le feu afin de créer le désordre. Des députés se sont permis d'insulter des parlementaires MCG en les traitant de manière inadmissible d'« enculés de fascistes », de « sombres crétins », de « connards » et d'autres noms d'oiseaux. D'autres ont également enfreint le règlement du Grand Conseil en prenant des photos dans l'hémicycle avec leurs téléphones portables afin de les diffuser sur les réseaux sociaux.

Nous ne pouvons que regretter le manque de fair-play sur une demande de lire un amendement et de voter sur celui-ci, ce qui aurait évité tous ces débordements. Il aurait été bon de prendre exemple sur le Conseil national qui a pour habitude et sagesse de répondre favorablement à ce type de demandes quand elles sont réclamées par les différents groupes politiques. Cette méthode est largement reconnue pour éviter toute contestation. Ainsi, on constate que Genève ne fait pas preuve de bon sens contrairement à la ville fédérale.

Le semblant d'autorité utilisé à tort à l'encontre d'Eric Stauffer démontre un manque inquiétant de discernement dans un tel contexte.

Pour faire suite aux motifs évoqués dans le présent courrier, nous exigeons la démission dans les plus brefs délais du Président du Grand Conseil et que soient prises des sanctions à l'encontre des députés qui ont insulté sans raison d'autres députés MCG. De même, des procédures punitives doivent être lancées à l'encontre de ceux qui se sont permis de prendre des photos ou de filmer dans l'hémicycle. Nous exigeons également du Bureau des excuses publiques afin de réparer les torts moraux qu'a subis M. Eric Stauffer par une mesure totalement disproportionnée.

En cas de manque de considération de notre courrier, nous vous informons que nous aurons beaucoup de peine à reconnaître l'autorité du Président en question et de son Bureau actuel.

Nous vous saurions gré de donner lecture de cette lettre à la prochaine séance du Grand Conseil.

Dans l'attente, veuillez croire à l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom du MCG :
Roger Golay, Président